

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-518

#### 1. Intitulé du projet

Sécurisation de la falaise de la parcelle AC453 à Bas-du-Fort, au Gosier

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Port Maritime de Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Pierre CHALUS, Président du Directoire du Grand Port Maritime de la  
Guadeloupe

RCS / SIRET

7 9 4 5 3 8 5 2 0 0 0 0 1 4

Forme juridique

Etablissement public

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de digues, de môles, de jetées, d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer et d'aménagements côtiers	Réalisation d'un ouvrage destiné à combattre l'érosion côtière

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne un linéaire de falaise de 50 m sur la parcelle AC 453, à Bas-du-Fort, sur la commune du Gosier.

Sur ce linéaire, le projet consiste en :

- l'élimination de la végétation existante fragilisant la falaise, notamment en partie haute (surface d'environ 200 m<sup>2</sup>) ;
- l'identification des blocs instables et/ou friables et leur décrochage ;
- la mise en œuvre d'un ouvrage en acier galvanisé pour renforcer la falaise en partie haute :
  - > installation de barres d'ancrages enfoncées profondément dans la roche et scellées afin de stabiliser la falaise ;
  - > installation d'un grillage sur tout le linéaire ;
  - > fixation du grillage à des câbles ;
- l'application de béton projeté sur la partie basse de la falaise afin de la protéger de la houle.

#### 4.2 Objectifs du projet

La parcelle de projet accueille un bâtiment appartenant au GPMG. En 2021, le bureau d'étude Antilles Géotechnique a mené des investigations sur le terrain après le constat d'une accélération de l'érosion de la falaise, notamment suite au passage de l'ouragan Maria, en 2017.

Ces investigations ont mis en évidence un risque avéré d'effondrement de la falaise. De plus, ce risque d'effondrement met en jeu une partie du bâtiment sur la tête de la falaise. Enfin, un phénomène de sous-cavement (roche creusée sous la falaise) est en cours.

Les investigations ont donc abouti à la proposition de deux solutions :

- Soit de condamner l'accès aux zones susceptibles de s'effondrer, c'est-à-dire en première approche sur une bande d'une largeur de l'ordre de 10 m environ comptée depuis la tête de falaise ;
- Soit de prévoir un traitement de la zone Ouest de la falaise.

Le GPMG a fait le choix de sécuriser la falaise afin de :

- préserver le bâtiment sur la tête de la falaise afin d'en maintenir la fonctionnalité ;
- limiter les effets de l'érosion côtière.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée globale des travaux est estimée à 4 mois. Les travaux se dérouleront plusieurs étapes.

- Sécurisation de la zone de travaux

La végétation sera éliminée car elle participe à la fragilisation de falaise. De même, les souches et racines seront éliminées ou dévitalisées suivant le cas de figure. Enfin, la falaise sera purgée en enlevant tous les blocs instables et/ou friables.

- Mise en place des ancrages

Les clous d'ancrage seront mis en place dans les trous forés dans la roche. Il est prévu de forer 108 trous. La longueur des forages variera de 2,5 m à 8 m. Les clous seront insérés dans ces trous et scellés par injection de béton en fond de trou. En cas de présence de fissure, des chaussettes en géotextile ou des tubes PVC seront installés dans les trous afin d'éviter les fuites de béton.

- Pose du grillage

Un grillage d'une longueur de 49,60 m sera mise en place sur la partie haute de la falaise. Elle sera fixée à la paroi par des câbles rattachés aux têtes d'ancrages.

- Mise en œuvre de câbles

Un réseau de câbles sera mis en œuvre sur toute la paroi afin de fixer le grillage. Ils permettront d'assurer sa mise en tension et de le plaquer à la paroi.

- Nettoyage à haute pression

Avant la projection de béton, la paroi sera lessivée afin d'en enlever toutes les poussières et et granulats. De plus, il s'agira d'humidifier la paroi afin d'éviter des phénomènes d'absorption de l'eau du béton pouvant fragiliser la structure.

- Application de béton projeté

Du béton sera projeté au moyen d'une lance de projection sur la partie basse de la falaise. Plusieurs passes pourront être nécessaires afin d'obtenir l'épaisseur de béton souhaitée.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage sera régulièrement contrôlé au cours de sa durée de vie afin de vérifier son intégrité et sa résistance. Des travaux ponctuels de maintenance pourront être nécessaires afin de réparer les casses sur le dispositif.

La végétation aux abords de la falaise sécurisés sera entretenue afin d'éviter une reprise qui pourrait de nouveau fragiliser l'ensemble. A VALIDER PAR LE CLIENT

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Le projet est aussi soumis à une procédure de déclaration au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la rubrique 4.1.2.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de falaise à sécuriser	50 m
Surface de végétation défrichée	200 m <sup>2</sup>
Nombre de barres d'ancrage	108
Longueur des clous d'ancrages	2,5 m à 8 m
Longueur du grillage	49,60 m
Hauteur du grillage	11,5 m (à l'Ouest) à 3,5 m (à l'Est)
Hauteur de projection du béton	4 m (à l'Ouest) à 3,5 m (à l'Est)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle AC 453, à Bas-du-fort, au Gosier. Accès par la rue du Fort Fleur d'Épée

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6° 1' 30' 58" 35 Lat. 16° 12' 54" 40

Point d'arrivée :

Long. 6° 1' 30' 56" 93 Lat. 16° 12' 54" 65

Communes traversées :

Le Gosier

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne une falaise située sur le littoral de la commune du Gosier, à Bas-du-Fort.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de protection de 500 m associée au Fort Fleur d'Épée. Le maître d'ouvrage envisage de consulter la Direction des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune du Gosier est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le projet est soumis aux aléas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aléa cyclonique ;</li> <li>- Aléa sismique ;</li> <li>- Aléa zone de faille.</li> </ul> <p>Le PPRN de la commune du Gosier a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2008-235-AD/1/4 du 3 Mars 2008.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun ancien site industriel ou sol pollué n'est recensé à proximité du projet selon les bases de données BASOL et BASIAS.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera l'utilisation de structures métalliques (grillage, clous d'ancrage, câbles) en acier galvanisé et de béton pour la sécurisation de la falaise. Il n'est pas prévu d'utiliser de ressources du sous-sol du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de défricher une surface d'environ 200 m <sup>2</sup> de végétation. La végétation est essentiellement composée d'espèces littorales communes (catalpa, amandier pays, poirier pays et de Solanum racemosum) sans enjeu. Compte-tenu du recul du trait côte inéluctable, cette végétation serait vouée à la destruction à moyen ou long terme.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera l'élimination d'une surface naturelle de 200 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les falaises au droit de la parcelle AC453 sont concernées par les aléas suivants : - Aléa cyclonique (notamment houle cyclonique) ; - Aléa sismique ; - Aléa zone de faille.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores uniquement en phase de chantier (max de 72 dB(A) à 7 m avec le compresseur). Les habitations les plus proches sont à 60 m. Le bruit sera atténué par les facteurs suivants la distance, la configuration enclavée de la falaise et la présence de végétations formant une barrière acoustique entre le site des travaux et les habitations et ERP.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des vibrations lors de la phase de forage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de jour uniquement.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux généreront des émissions atmosphériques dues aux engins de chantier. Ces émissions seront faibles et temporaires (4 mois au maximum).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets liquides sont susceptibles d'avoir lieu lors des phases de travaux nécessitant la mise en œuvre de béton (scellement des ancrages et projection de béton). Les méthodes utilisées et la composition du béton seront adaptées afin de limiter les chutes de béton. Un géotextile sera mis en place au pied de la falaise afin de récupérer les chutes de béton. De plus, le béton est un déchet inerte.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, les déchets produits seront : - des blocs de calcaires issus de la paroi ; - des chutes de matériaux métalliques en acier galvanisé ; - des chutes de béton. Tous ces déchets sont inertes.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet soit dans la zone des 500 m du Fort Fleur d'Épée, il n'existe pas de co-visibilité entre le site de la falaise et ce monument historique. La DAC sera consultée au préalable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas des modifications sur les activités humaines. Le site sera de nouveau accessible pour les loisirs de baignade à la fin de travaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les impacts du projet seront essentiellement concentré sur la phase de chantier. Les mesures portent ainsi essentiellement sur cette phase du projet.

En amont du chantier, un réseau d'eaux pluviales sera installé sur la parcelle afin de limiter les eaux de ruissellement et les départs de matériaux associés. Les blocs instables et/ou friables seront décrochés afin de garantir la sécurité du site. Le maître d'ouvrage a fait le choix de n'utiliser que des matériaux inertes (béton et acier galvanisé) pour l'ouvrage de sécurisation. Concernant le scellement des clous, l'injection de béton sera arrêté dès le refus. Les trous forés seront gainés, si nécessaire, afin d'éviter les fuites dans les fissures. Concernant le béton projeté, la composition du béton sera adapté afin de limiter les départs de béton. La distance et l'angle de projection seront adaptés afin de limiter les pertes. Un géotextile sera mis en place au pied de la falaise pour toutes les phases mettant en œuvre du béton. Les engins de chantier sera aux normes françaises pour les émissions ou pour le bruit. De plus, les travaux seront limités à la journée (7h à 17h). La Direction des Affaires Culturelles sera consultée au préalable concernant la proximité du fort Fleur d'Épée. Les déchets de chantier seront dirigés vers les filières agréées en Guadeloupe. Les eaux de gâchage seront respectueuses des normes françaises (qualité physique et chimique). Enfin, un Plan d'Assurance Environnement sera mis en place lors du chantier (Norme ISO 14 000).

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés dans ce document, nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une procédure d'évaluation environnementale.

En effet, le projet s'inscrit dans une zone avec des enjeux faibles à modérés. Aucune espèce protégé (faune ou flore) n'est recensée dans la zone. Le projet engendrera une perte de 200 m<sup>2</sup> de végétation de faible valeur. En contrepartie, la falaise du site sera sécurisée pour le bâtiment de la parcelle mais aussi pour les usagers de la plage en contrebas. De plus, les principaux impacts concernent les départs d'eaux chargés en matières en suspension et de béton vers le milieu marin. Ces impacts feront l'objet de mesures d'évitement et de réduction par le maître d'ouvrage. Le projet fera ainsi l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour ce volet concernant l'impact sur le milieu marin.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Pointe-à-Pitre**

le. **10 OCT. 2022**

Signature

**Le Président du Directoire**

**Jean-Pierre CHALUS**



